

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 39-407-1930 promulquant le décret du 10 septembre 1930 relatif a la garde des valeur appartenant au colonie.

n° 39-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1944, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1944: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 10 septembre 1930 relatif la garde des valeurs appartenant aux colonies:

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 10 septembre 1930, susvisé, relatif à la garde des valeurs appartenant aux colonies.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac